

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00026

Numéro SIREN : 439 850 538

Nom ou dénomination : FRANCE LANGUEDOC REVISION

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/007361

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NÎMES

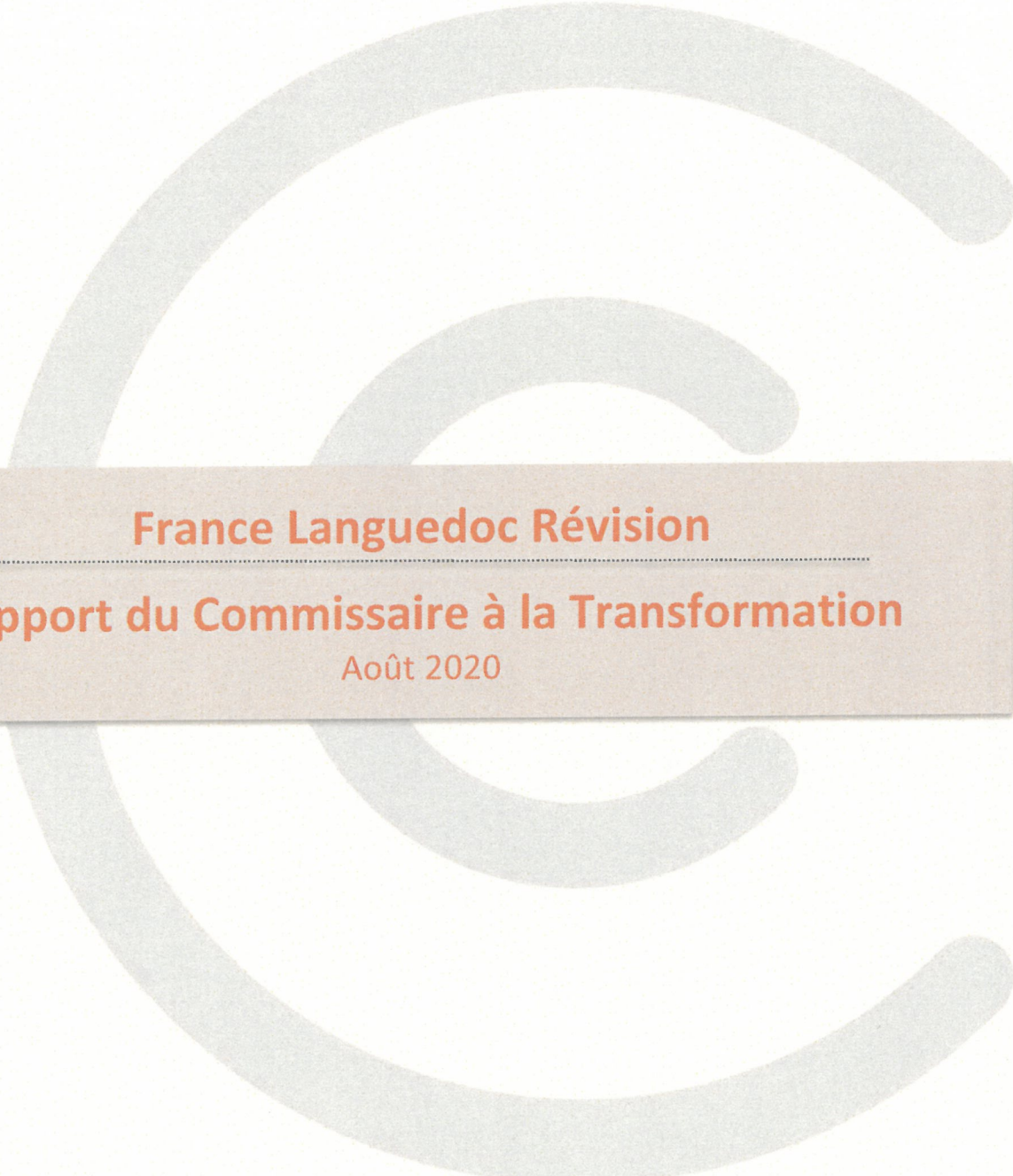
A2020/007361

Dénomination : FRANCE LANGUEDOC REVISION
Adresse : 150 Rue Louis Landi 30900 NIMES
N° de gestion : 2002B00026
N° d'identification : 439850538
N° de dépôt : A2020/007361
Date du dépôt : 07/08/2020
Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 04/08/2020 RATR



1200588

1200588



France Languedoc Révision

Rapport du Commissaire à la Transformation

Août 2020



Commissariat aux comptes
Expertise-Comptable

BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

20, boulevard Gambetta 30000 NIMES
Tel > 04.66.26.10.10
abeziat@auditbfa.fr



BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT S.A.R.L.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

FRANCE LANGUEDOC REVISION

150 Rue Louis Landi

30900 Nîmes

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la société France Languedoc Révision, société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 27 juillet 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société France Languedoc Révision (FLR) a été créée sous forme de société par actions simplifiée le 7 novembre 2001 puis a été transformée en société à responsabilité limitée le 27 février 2010. Son capital social est fixé à 72 000 € divisé en 7 200 parts de 10 € de valeur nominale. Il est détenu par :
 - Baptiste BLIN à hauteur de 7 199 parts,
 - et Philippe CARREGA à hauteur de 1 part.
- Son siège social est fixé 150 Rue Louis LANDI – 30900 Nîmes.

- La société FLR a pour objet l'exercice de la profession de commissaire aux comptes. Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Enfin, elle est administrée par un gérant : Monsieur Baptiste BLIN.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 230 K€ en hausse de 2% par rapport à l'année précédente.
- Les charges externes s'élèvent à 54 K€ en léger recul par rapport à 2018.
- Les charges de personnel sont stables à 110 K€.
- Le résultat net dégagé sur cette période est de 36 935 €. Les capitaux propres s'élèvent à 197 648 €.
- Depuis cette date, aucune situation intermédiaire n'a été effectuée.
- Nos entretiens avec Baptiste BLIN n'ont pas mis en évidence d'éléments qui remettraient en cause l'activité réalisée l'an passé ainsi que ses résultats. En effet, si la situation liée à la COVID a perturbé le déroulement des missions de commissariat aux comptes, elle n'a pas remis en cause les honoraires facturés, tout au moins à moyen terme.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nîmes, le 4 août 2020

S.A.R.L. BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT
Aude BEZIAT